



Agir **ensemble**  
Soutenir **chacun**

Au moins



# bonnes raisons

de choisir  
le CNAS

1<sup>er</sup> acteur  
de l'action sociale  
du personnel  
territorial

[cnas.fr](https://cnas.fr)



# **Vous êtes employeur, élu, responsable d'une structure territoriale ?**

Alors, vous avez au moins 8 bonnes raisons de choisir le CNAS :

- 1** Pour notre large choix de prestations
- 2** Parce que le CNAS est un véritable levier de votre politique RH
- 3** Pour notre qualité de service reconnue
- 4** Pour notre action sécurisée et transparente
- 5** Pour notre réseau unique de proximité et notre accompagnement personnalisé
- 6** Pour la dynamisation de votre territoire
- 7** Pour la force de la mutualisation
- 8** Parce que notre cotisation est unique et forfaitaire

# Un large choix de **prestations**

correspondant aux besoins  
et attentes de tous les bénéficiaires  
et leur famille



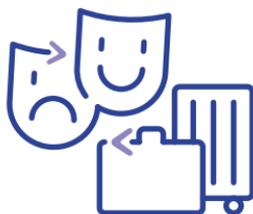
## Quotidien

Mariage/Pacs,  
permis de conduire,  
médailles, Ticket CESU,  
cartes-cadeaux,  
partenariats transport,  
assurances...



## Enfants

Garde jeune enfant,  
Rentrée scolaire,  
Noël, séjours  
extra-scolaires...



## Culture, loisirs & vacances

50 organismes de  
voyages, billetteries,  
chèques culturels,  
plans épargne  
Chèques-Vacances,  
offres solidaires,  
exclusives...



## Solidarité

Difficultés financières,  
handicap, catastrophe  
naturelle, décès...



## Prêts

Habitat, véhicules,  
moments de vie,  
santé, social...

## Le CNAS en 2023

**2** millions  
de bénéficiaires  
et leurs familles

**21 000**  
structures adhérentes

**14** millions  
de connexions  
à cnas.fr

**87%**  
de comptes en ligne créés

+ de

**2,5**

millions de  
prestations délivrées

**DONT**

**10 000**

prêts accordés

**2 000 000**

de billets de cinéma  
et loisirs commandés

**85 000**

séjours voyages

**140 000**

plans épargne  
Chèques-Vacances  
bonifiés

Choisissez le CNAS,  
contactez-nous !



# Un levier de votre **politique RH**

## Adhérer au CNAS, c'est :

- **améliorer le quotidien et l'épanouissement** personnel de vos équipes ;
- **donner aux élus les moyens de renforcer** leur reconnaissance envers les agents ;
- **s'appuyer sur un savoir-faire et une expérience** en matière de conseil et d'accompagnement ;
- **conforter l'attractivité de votre organisme et valoriser vos démarches de recrutement.**

### Focus juridique

#### **L'action sociale, une obligation légale**

Sur le plan législatif et réglementaire, l'action sociale est un droit pour tous les agents territoriaux (lois des 2 et 19 février 2007) élargi aux EPCI en 2016. De cette obligation, le CNAS a fait un atout pour accompagner les enjeux territoriaux et promouvoir l'attractivité du service public local.

# Une qualité de service reconnue

- **service client réactif et efficace**
- **compte en ligne** avec l'intégralité des prestations ; les demandes et le suivi en toute autonomie
- **délivrance rapide des prestations**
- **écoute des publics éloignés du numérique** (supports papier, tutos...)
- **communication multicanale** (catalogue, multiples supports dédiés, guide exhaustif des prestations, newsletters, page Facebook)

# Une action **sécurisée** et **transparente**

Confiez en toute sécurité la gestion de votre action sociale à une association d'envergure nationale, dimensionnée pour répondre à vos besoins et engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

## **Sécurité juridique et institutionnelle**

Créé en 1967, le CNAS est une association loi 1901 unanimement reconnue. Son organisation institutionnelle garantit une gestion sécurisée, paritaire et pluraliste. Son conseil d'administration est composé de représentants des élus et des personnels territoriaux, désignés par les adhérents pour un mandat de 6 ans.

## **Suivi et analyse**

Le CNAS met à disposition des outils statistiques relatifs à l'utilisation des prestations par le personnel.

## **Protection des données**

Le CNAS met en œuvre toutes les mesures garantissant sécurité et confidentialité des données conformément au RGPD.

# Un réseau unique de proximité, un accompagnement personnalisé

Les adhérents  
et bénéficiaires  
du CNAS sont  
accompagnés  
par des équipes  
professionnelles  
et un important  
réseau de militants.

**Antenne Est**  
Tél. : 03 90 40 72 00

**Antenne  
Île-de-France**  
Tél. : 01 30 48 71 00

**Antenne Centre**  
Tél. : 04 70 90 69 10

**Antenne Sud-Est**  
Tél. : 04 66 04 29 29

**Antenne  
Sud-Ouest**  
Tél. : 05 56 16 06 05

**Antenne Ouest**  
Tél. : 02 43 59 24 30

**Antenne Nord-Est**  
Tél. : 03 21 01 75 00





# La dynamisation de votre territoire

Le CNAS noue des partenariats de proximité facilitant l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et au bien-être. En 2023, 1200 « offres locales » étaient valorisées auprès de l'ensemble des bénéficiaires du CNAS.

## La force de la **mutualisation**

### **Une adhésion largement ouverte**

- aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- aux associations et comités gérant des œuvres sociales ;
- à toute structure territoriale dès lors que ses ressources proviennent d'au moins 50% de fonds publics et que la majorité de ses représentants sont territoriaux.

### **Un service équitable pour tous les personnels\***

Titulaires, non-titulaires,  
contrats de droit privé,  
contrats à durée déterminée...

\* hors sapeurs-pompiers volontaires

## Une cotisation unique et forfaitaire

- Montant unique par bénéficiaire pour tous les adhérents ;
- Cotisation spécifique pour les retraités (facultatif) ;
- Possibilité d'adhérer en janvier ou en septembre.

